

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS-VENDREDI, 31 DECEMBRE 1897

VENTES A L'ENCAÑ.

MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magasins simples et doubles

Nos 5926, 5928 et 5930

RUE MAGAZINE,

entre les rues State et Eleaure.

Katie Berns et al. vs Charles Von Hoyen, Tuteur.

No 5510—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—

W. A. Kernaghan, Encanleur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI 27 Janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 631 rue—Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 10 Décembre 1897, du Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour d'Assise, Court Division D, dans l'affaire citée au paragraphe 2, sur un plan d'arpentage par M. G. de Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 50 pieds 9 pouces de face à la rue St. Andre, 150 pieds 4 pouces de profondeur, sur la ligne intérieure, dégagé du lot A, aux 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.

Le terrain est à la date de l'adjudication ja-

veau, paiement final, les deux billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent du prix d'achat pour le dépôt et 10 pour cent pour force la collection des billets, les améliorations devant être assu-

rées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assumption par les acquéreurs de toutes les taxes et dépenses de 1898 et ans et d'assainissement pris d'adjudication; 10 pour cent compétant du prix d'achat requis des acquireurs au moment de l'adjudication.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excel-

le, à proximité de plusieurs lignes de char,

et pour dessous ou comme placement sur et

à peu près équivalents.

Il sera mis en vente, au plus compétant au

degré de l'acquéreur, le lot A, en deux pa-

rties égales, à 1 et 2/3 de l'ordre, pour des billets spécialement garantis par hypothèque sur l'ensemble du lot A.